

N° : 2023_06_07_12

Envoyé en préfecture le 14/06/2023
Reçu en préfecture le 14/06/2023
Publié le
ID : 005-200067825-20230607-2023_06_07_12-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt trois, le sept juin à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 44
DATE DE LA CONVOCATION	01/06/2023
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	14/06/2023

OBJET :

**Commission Consultative Intercommunale des Services Publics Locaux (C.C.I.S.P.L) -
rapport sur l'état des travaux réalisés au cours de l'exercice 2022**

Étaient présents :

Mme Nicole MAGALLON , M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Christian MULLER , M. Rémi COSTORIER , M. Michel GAY-PARA , M. Claude NEBON , Mme Carole LAMBOGLIA , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Jean-Michel ARNAUD , Mme Annie LEDIEU , Mme Claudie JOUBERT , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Solène FOREST , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérard CHENAVER , M. Hervé COMBE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Roger GRIMAUD procuration à Mme Carole LAMBOGLIA, M. Bernard LONG procuration à Mme Mélodie GAILLARD, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Annie LEDIEU, M. Daniel BOREL procuration à M. Jean-Michel ARNAUD, Mme Marie-Christine LAZARO procuration à M. Serge AYACHE, Mme Laurence ALLIX procuration à Mme Claudie JOUBERT, M. Frédéric LOUCHE procuration à M. Christian HUBAUD, M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Richard GAZIGUIAN, M. Eric GARCIN procuration à Mme Isabelle DAVID

Absent(s) :

M. Rémy ODDOU, M. Thierry PLETAN, M. Christian PAPUT, M. Benjamin CORTESE, M. Daniel GALLAND, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Rolande LESBROS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Par une délibération en date du vendredi 17 juillet 2020, le Conseil Communautaire, de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, a décidé de créer une Commission Consultative Intercommunale des Services Publics Locaux, conformément à l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

D'après les dispositions de ce même article, le Président de la Commission Consultative Intercommunale des Services Publics Locaux est tenu de présenter, au Conseil Communautaire, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés, sur l'année précédente.

Au cours du dernier exercice, cette même Commission s'est réunie, une seule fois, le lundi 21 novembre 2022, en début d'après-midi, afin d'examiner les rapports, visés à l'article L1413-1 du C.G.C.T.

Après examen du rapport ci-joint, le Conseil Communautaire prend acte.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 51

- ABSTENTION(S) : 2

Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN

Le Vice-président


Jean-Pierre MARTIN

Le Secrétaire de Séance


Rolande LESBROS

Transmis en Préfecture le : **14 JUIN 2023**

Affiché ou publié le : **14 JUIN 2023**

Communauté d'Agglomération **GAP•TALLARD•DURANCE**



RAPPORT SUR L'ÉTAT DES TRAVAUX RÉALISÉS.
AU COURS DE L'EXERCICE 2022.
PAR LA C.C.I.S.P.L.

Conformément à l'article L.1413-1 du C.G.C.T, la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance a créé une Commission Consultative Intercommunale des Services Publics Locaux, par une délibération en date du vendredi 17 juillet 2020.

Ainsi, au cours de l'exercice 2022, la C.C.I.S.P.L s'est réunie une seule fois le lundi 21 novembre, à partir de 14h00, afin d'examiner les dossiers suivants :

- L'Agglo en bus.
- L'assainissement collectif et non collectif.
- Le rapport du délégataire VEOLIA, sur l'assainissement.
- Le rapport sur le service de l'eau potable.
- Le rapport du délégataire VEOLIA Eau.
- Le nettoyage et la gestion des déchets.
- Micropolis.
- L'office de tourisme Gap-Tallard-Vallées.

1. L'AGGLO EN BUS.

1.1. LA RÉGIE DES TRANSPORTS.

La régie des transports de la Ville de Gap a été créée le 15 juin 1991, et la gratuité a été instaurée le 2 novembre 2005.

Le transfert de la compétence s'est effectué en deux temps :

- le 1er janvier 2014, à la Communauté d'Agglomération du Gapençais ;
- et, le 1er janvier 2017, à la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance.

En 2018, la Communauté d'Agglomération a pris en charge les vingt-six lignes de la région et elle a généralisé la gratuité de ce service public.

Elle est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité (A.O.M) sur le périmètre suivant :

- 17 communes ;
- 52.289 habitants ;
- 56 lignes de transports, représentant 1.680.000 km par an.

1.2. LE RÉSEAU.

Le réseau comprend 56 lignes de transport :

- 10 lignes de bus urbains ;
- 3 lignes de navette Centro, dont 2 électriques... ;
- 3 lignes régulières hors Gap, fonctionnant toute l'année ;
- 13 lignes de transport scolaire, sur Gap ;
- 25 lignes de transport scolaire, hors Gap ;
- 2 services touristiques ;
- 8 dessertes de Taxibus.

Le réseau est équipé :

- de 380 arrêts, sur Gap (151 abribus et 229 poteaux d'arrêts) ;
- et, 182 arrêts, en dehors de Gap (37 abribus et 63 poteaux d'arrêts).

Le parc de véhicule présente les caractéristiques suivantes :

- 28 véhicules,
- de 11,4 ans de moyenne d'âge,
- 100% est accessible aux P.M.R.

Le Personnel est constitué de 41 agents.

1.3. LES ÉLÉMENTS FINANCIERS.

Au Compte Administratif 2021, le budget de fonctionnement de ce service public s'est élevé à :

- 1.257.617,50€, en dépenses ;
- et, 25.617,50€, en recettes ;
- soit une charge nette de 1.232.000,00€.

Sur ce même exercice, les réalisations ont été nombreuses :

- Mise en service du WC des Abadous.
- Équipement de 3 nouveaux bus en système de vidéoprotection.
- Remise à jour des planimètres du réseau Ville.
- Achat d'un minibus MERCEDES Sprinter 7 m, d'un bus IVECO 10,50 m, deux bus 10,50 m HEULIEZ GX 127 d'occasion.
- Distribution de 190 cartes de transport pour les élèves de l'Agglomération empruntant une ligne de la Région.
- Remplacement des abribus et des poteaux au niveau du giratoire du Sénateur.

2. L'ASSAINISSEMENT.

2.1. POUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GAP-TALLARD-DURANCE.

2.1.1. L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

	2018	2019	2020	2021
Nombre d'habitants desservis	46.825	47.364	51.155	52.649
Nombre d'abonnés	27.165	27.284	27.757	27.957
Nbre d'abonnés par km de réseau hors branchement	43,94	43,97	41,74	42,04
Nombre d'habitants par abonné	1,72	1,74	1,9	1,9
Linéaire de collecte total en Km	618,29	620,46	665,0	665,0

	EXERCICES	2018	2019	2020	2021
	Indicateurs descriptifs des services				
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	46.825	47.364	51.155	52.649
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	5	5	3	3
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	831,1	916,5	843,0	790,0
	Indicateurs de performance				
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%	100%	100%

P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%	99%	6%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€/m3)	0	0	0	0

	Indicateurs de la satisfaction des usagers	2020	2021
P251.1	Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,43/1000	0,23/1000
P258.1	Le taux de réclamation	0,54/1000	0,36/1000

	Indicateurs de fonctionnement des ouvrages	2020	2021
P203.3	Conformité de la collecte des effluents	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	99%	6%
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes	100%	100%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration	99%	96%

	Indicateurs de connaissance et d'entretien du patrimoine	2020	2021
P202.2B	Niveau de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	45/120	91/120
P.252	Nombre de points sur le réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km	57	17
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	70/120	90/120

2.1.2. L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC).

Le SPANC est géré en régie directe, au niveau de la Communauté d'Agglomération. Le nombre d'usagers de ce service est de 3.200, sur un total de 50.565 habitants.

Prestations réalisées	Tarifs applicables au 01/01/2020	Tarifs applicables au 01/01/2021
Contrôle périodique	65€	65€
Diagnostic initial ou en cas de vente	90€	90€
Examen préalable à la mise en oeuvre	115€	115€

RECETTES	2018	2019	2020	2021
Service				

obligatoire	6.555€	8.735€	4.699€	15.931€
Service facultatif	0€	0€	0€	0€
Autres prestations auprès des abonnés	0€	0€	0€	0€
Contribution exceptionnelle du budget général	0€	0€	0€	0€
Autres	0€	0€	0€	0€

	2020	2021
Nombre d'installations contrôlées.	54	135
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	25	43
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	21	68
Nombre d'installations non conformes	8	24
Taux de conformité en %	46	32

2.2. POUR LA COMMUNE DE TALLARD (LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC).

Pour mémoire, le contexte contractuel est le suivant :

- Le contractant : la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance.
- Le périmètre du service : Tallard.
- La date de début du contrat : 01/01/2018.
- La date de fin du contrat : 31/12/2030.
- Le délégataire : VEOLIA Eau.

Les chiffres clés du service sont mentionnés ci-après :

- Les habitants desservis : 2.297.
- Les abonnés : 1.124.
- L'assiette de la redevance : 116.469 m3.
- Les postes de refoulement : 6.
- Le réseau : 23 km.
- Le réseau de collecte : 14.134 m. (eau usée)
- Le réseau unitaire : 8.870 m.
- L'indice de connaissance de la gestion patrimoniale : 61.
- Le prix global moyen (pour une consommation de 120m3) : 1,45€.TTC/m3.
- Le taux de curage curatif : 6,23 u/1000 abonnés.
- Le pourcentage linéaire de réseau curé : 4,6%.
- Le taux de point noir : 21,74 (pour 100 km de réseau).
- Le taux d'impayés : 0,42%.
- Le taux de réclamation écrite : 0,00 pour 1.000 abonnés.
- Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers : 0 pour 1.000 habitants.

3. L'EAU.

3.1. CHATEAUVIEUX, FOUILLOUSE, NEFFES, SIGOYER, TALLARD.

Le cadre de la D.S.P de la distribution d'eau potable est défini ci-après :

- Cocontractant : Gap-Tallard-Durance.
- Périmètre du service : Châteaueux, Fouillouse, Neffes, Sigoyer, Tallard.
- Date de début du contrat : 26/09/2018.
- Date de fin de contrat : 31/12/2024.
- Déléataire : VEOLIA Eau.

Les principaux chiffres de ce service public sont les suivants :

- Habitants desservis : 1.160.
- Abonnés : 572.
- Consommation moyenne : 157 l/hab/j.
- Nombre d'installations de production : 0.
- Nombre de réservoirs : 9, d'une capacité totale de 864 m3.
- Stations de pompage et de surpression : 4.
- Canalisations de distribution : 49 km.
- Nombre de branchements : 509.
- Nombre de compteurs : 565.

Les volumes globaux enregistrés sont retranscrits ci-après :

- Produit : 0 m3.
- Acheté : 192.581 m3.

- Vendu : 132.923 m3.
- Mis en distribution : 128.598 m3.
- Pertes : 46.197 m3.
- Consommé autorisé - 365j : 67.915 m3.
- Service du réseau : 978 m3.

Données de l'exploitation	2018	2019	2020	2021
Rendement du réseau de distribution sur période synchrone - Objectif du Grenelle 2 = 66,55%.	54,5%	71,1%	73,2%	68,2%
Indice Linéaire de Perte (I.L.P) sur période synchrone	5,86 m3/j/km	3,15 m3/j/km	2,94 m3/j/km	3,91 m3/j/km
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable sur une échelle de 0 à 120	101	101	101	101
Taux d'interruption de service non programmé	24,39%	10,97%	10,68%	1,75u/ 1.000 abonnés
Analyses microbiologiques conformes aux normes du Ministère de la Santé	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Analyses physico chimiques conformes aux normes du Ministère de la Santé	100,0%	93,8%	100,0%	100,0%
Prix de l'eau - évolution due à la surtaxe, suite à la délibération du 18/03/2019.	2,78€/m3	3,93€/m3	4,10€/m3	3,94€/m3
Taux d'impayés	1,69%	1,38%	0,82%	0,44
Taux de réclamations écrites pour 1.000 clients	1,88	1,83	0,00	8,74
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,00%	100,00%	100,00%	100,0%

Les données relatives à la gestion du patrimoine sont les suivantes :

- Longueur de canalisations renouvelées : 0.
- Nombre de branchements renouvelés : 12.
- Nombre de compteurs remplacés : 43.

- Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1,74% sur les 5 dernières années.
- Nombre de fuites : 12.

3.2. GAP.

Le cadre de la D.S.P de la distribution d'eau potable est défini ci-après :

- Cocontractant : Gap.
- Périmètre du service : Gap.
- Date de début du contrat : 01/07/2013.
- Date de fin de contrat : 31/12/2024.
- Déléataire : VEOLIA Eau.

Les principaux chiffres de ce service public sont les suivants :

- Habitants desservis : 42.114.
- Abonnés : 24.189.
- Installations de production : 9.
- Réservoirs : 24 avec une capacité totale de 11.968 m3.
- Stations de pompage et de surpression : 14.
- Canalisations de distribution : 330 km.
- Branchements : 13.957.
- Compteurs : 24.206.

Indicateurs clés	2019	2020	2021
Rendement du réseau de distribution	74,6%	73,5%	74,0%
Taux de conformité microbiologique	100,0%	98,3%	100,0%
Taux d'interruption de service non programmé (pour 1000 abonnés)	1,74	0,84	1,57

Les principaux flux ont été les suivants :

- Produit : 3.512.298 m3.
- Acheté : 25.971. m3.
- Vendu : 2.639.827 m3.
- mis en distribution : 3.456.376 m3.
- Consommé autorisé : 2.581.440 m3.
- Service du réseau : 44.344 m3.

Nombres de fuites décelées et réparées	2018	2019	2020	2021
Nombre de fuites réparées	112	122	93	148

La performance opérationnelle du réseau de distribution se caractérise par les indicateurs ci-après :

- Rendement : 74,0%.
- Objectif de rendement / Grenelle 2 : 69,28%.
- Indice Linéaire de Perte : 7,77 m³/j/km...

Les interventions opérationnelles réalisées sur l'exercice 2021 ont été nombreuses, avec :

- 1.241 compteurs renouvelés.
- 916 ml de réseaux renouvelés.
- 115 branchements neufs.
- 1 branchement en plomb supprimé.

Au 1er janvier 2021, le prix de l'eau s'élève à 1,37€ TTC/m³, soit 164,99€ TTC, pour une consommation de 120 m³.

3.3. JARJAYES.

Pour mémoire, le contexte contractuel est le suivant :

- Contractant : Jarjayes.
- Périmètre du service : Jarjayes.
- Date de début du contrat : 01/09/2005.
- Date de fin du contrat : 31/08/2022.
- Déléataire : VEOLIA Eau.

Ce service public est caractérisé par les chiffres ci-après :

- Habitants desservis : 467.
- Abonnés : 261.
- Consommation moyenne : 187 l/hab/j.
- Nombre de réservoirs : 4 d'une capacité totale de 465 m³.
- Station de pompage et de surpression : 1.

- Canalisations de distribution : 28 km.
- Nombre de branchements : 231.
- Nombre de compteurs : 260.

Indicateurs clés	2019	2020	2021
Rendement du réseau de distribution	55,2%	71,6%	61,7%
Indice Linéaire de Perte (ILP)	2,38 m3/j/km	1,42 m3/j/km	2,04 m3/j/km
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable sur une échelle de 0 à 120	81	81	81
Taux d'interruption de service non programmé (pour 1.000)	16,13	3,83	7,66
Conformité des analyses microbiologiques	100,0%	100,0%	100,0%
Conformité des analyses physicochimiques	100,0%	100,0%	80,0%
Taux d'impayés	0,63%	0,36%	1,15%
Taux de réclamations écrites (pour 1000 clients)	0,00	0,00	0,00
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%	100,0%	100,0%

La gestion du patrimoine du service s'est traduite par :

- 37 compteurs remplacés,
- et 4 fuites réparées.

3.4. TALLARD.

Pour mémoire, le contexte contractuel est le suivant :

- Cocontractant : Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance.
- Périmètre du service : Tallard.
- Date de début du contrat : 01/01/2018.
- Date de fin du contrat : 31/12/2030.
- Déléataire : VEOLIA Eau.

Les chiffres clés du service sont mentionnés ci-après :

- Habitants desservis : 2.067.
- Abonnés : 1.168.
- Consommation moyenne : 150 l/hab/j.
- Nombre d'installations de production : 1.
- Nombre de réservoirs : 2 - d'une capacité totale de 600 m3.
- Station de pompage et de surpression : 1.
- Canalisations de distribution : 25 km.
- Nombre de branchements : 923.
- Nombre de compteurs : 1.165.

Indicateurs clés	2019	2020	2021
Rendement du réseau de distribution - Objectif Grenelle 2 : 71,70%.	86,0%	94,7%	81,9
Indice Linéaire de Perte (ILP)	5,02 m3/j/km	1,65 m3/j/km	6,52 m3/j/km
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable sur une échelle de 0 à 120	91	91	91
Taux d'interruption de service non programmé	0,89%	0,00%	2,57u/ 1000 abonnés

En ce qui concerne les volumes, les chiffres clés sont les suivants :

- Produit : 326.833 m3.
- Acheté : 20.534 m3.
- Vendu : 141.670 m3.
- Mis en distribution : 182.396 m3.
- Consommé autorisé - 365 j : 121.522 m3.
- Service du réseau : 330 m3.

Chiffres clés du service - exploitation	2019	2020	2021
Analyses microbiologiques	100,0%	92,9%	100,0%
Analyse physico chimiques	100,0%	80,0%	100,0%

La gestion du patrimoine est caractérisée par les données suivantes :

- Nombre de branchements renouvelés : 5.
- Longueur de canalisations renouvelées : 0 m.

- Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,03%.
- Nombre de compteurs remplacés : 66.
- Nombre de fuites : 5 réparées.

Indicateurs clés	2019	2020	2021
Taux d'impayés	0,74%	0,44%	0,28%
Taux de réclamations écrites - pour 1.000 clients	0,89	1,74	0,00
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%	100,0%	100,0%

4. LA GESTION DES DÉCHETS.

Conformément à l'article L2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE assure une double compétence en matière de gestion des déchets. Cette double compétence concerne : d'une part, la collecte des déchets qui relève de la responsabilité du pouvoir de police du maire au titre de la « salubrité publique » ; et d'autre part, le traitement de ces déchets collectés.

4.1.LA COLLECTE DES DECHETS

Le service de collecte de la Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE assure le ramassage des déchets issus des ménages ainsi que la collecte des déchets non ménagers d'origine artisanale ou commerciale.

4.1.1.La collecte des ordures ménagères

La Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE a assuré en régie la collecte des ordures ménagères. Pour certains foyers la collecte est assurée sur un principe de collecte en bacs de regroupement (8 481,46 tonnes en 2021). Pour les foyers du centre-ville de GAP ou de TALLARD, et d'autres communes, la collecte des ordures ménagères est réalisée au moyen de conteneurs enterrés ou semi-enterrés relevable par grutage (4 122,48 tonnes en 2021).

4.1.2.La collecte sélective des déchets ménagers

4.1.2.1. Le programme de tri sélectif développé en partenariat avec CITEO

Dans le cadre du programme de collecte sélective, la Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE a signé en 2017, un Contrat pour l'Action et la Performance avec la société CITEO. Ce partenariat permet à la collectivité de bénéficier d'un dispositif d'aides sur les coûts de fonctionnement liés au tri sélectif. A noter que la collecte est réalisée en bacs roulants operculés (GAP et CLARET) et en dispositifs aériens ou enterrés.

4.1.2.2. Le dispositif de collecte sélective en déchetterie

La Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE met à la disposition des particuliers trois déchetteries GAP PATAC, GAP FLODANCHE et TALLARD LES PILES qui sont destinées à réceptionner des déchets qui ne peuvent pas être collectés avec les ordures ménagères compte tenu de leur encombrement, de leur quantité ou de leur nature.

4.1.3. La collecte des déchets non ménagers

La Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE assure simultanément avec la collecte traditionnelle des ordures ménagères la collecte de déchets d'origine non ménagères et qui sont assimilables aux déchets ménagers en quantité et en qualité. Ces déchets sont produits par les bureaux, les commerces/artisans, les entreprises et établissements publics.

Complémentairement, la collectivité assure une collecte spécifique des cartons produits par les commerçants du centre-ville et les zones commerciales et artisanales de la commune de GAP. Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE offre la possibilité aux professionnels de réceptionner au quai de transfert de St Jean leurs déchets d'emballages assimilables aux ordures ménagères avec une facturation par rapport au tonnage. La déchetterie des Piles accepte également les professionnels sous condition de paiement de 20 € par passage.

4.1.4. Bilan des tonnages de déchets collectés en 2021

Nature des déchets	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Evolution (%)
COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES	13 513,09	13 498,60	-0,11
COLLECTE SÉLECTIVE DU VERRE ET DU PAPIER EN APPORT VOLONTAIRE			
Verre	1 443,94	1 509,14	4,52
Papier	937,46	856,76	-8,61
TRI DES EMBALLAGES MENAGERS			
Acier	85,58	90,81	6,11
Aluminium	15,24	14,13	-7,28
Cartons	495,98	637,38	28,51
Briques alimentaires	29,49	23,58	-20,04
Emballages Plastiques	266,09	295,87	11,19
Refus+ freinte	257,19	339,52	32,01
TOTAL	1149,57	1401,29	21,90
COLLECTE EN DECHETTERIE			
Papiers	133,52	146,82	9,96
Cartons	289,58	364,77	25,97
Déchets verts	908,80	915,86	0,78
Déchets verts broyés	1219,16	1132,13	-7,14
Déchets verts pour méthanisation	43,18	87,04	101,57
Bois	981,92	983,90	0,20
Ferrailles	413,65	426,24	3,04
Pneus	93,00	119,86	28,88
Encombrants	2090,64	2163,40	3,48
Déchets d'Equipement et d'Ameublement	608,15	849,30	39,65
Gravats	1641,49	2027,47	23,51
Batteries	8,93	4,10	-54,09
Huile moteur	17,35	15,57	-10,26
Huile friture	1,18	1,62	37,29
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	309,01	390,25	26,29
Déchets Diffus Spécifiques	64,44	75,67	17,43
Lampes et Néons	0,57	1,82	219,30
Piles	2,87	3,50	21,95

DASRI	0,29	0,45	55,17
TOTAL	8 827,73	9 709,77	9,99
COLLECTE CARTONS	577,12	609,68	5,64
COLLECTE QUAI DE TRANSFERT			
Emballages, déchets divers	766,44	894,66	16,73
Déchets verts Broyés	761,80	1043,71	37,01
Cartons	46,49	49,12	5,66
Papiers	42,62	48,68	14,22
Palettes	413,46	735,42	77,87
Déchets Equipement Electriques et Electroniques	38,71	36,47	-5,79
Ferrailles	42,72	4,92	-88,48
Lampes / Néons	0,73	0,75	0,00
Piles	0,71	0,39	0,00
TOTAL	2113,68	2814,12	33,14
TOTAL	28 562,59	30 399,36	6,43

4.2. LE TRAITEMENT DES DECHETS

Les différents types de déchets collectés sur la Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE sont acheminés sur des unités de traitement spécifiques et agréées. Les deux principales filières de traitement concernent l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) destinée aux ordures ménagères et le centre de tri pour les produits d'emballages ménagers issus de la collecte sélective.

4.2.1. Le traitement des ordures ménagères

Les déchets collectés par les camions bennes sur la proximité de GAP transitent par un quai de transfert situé à St Jean pour y être conditionnés dans des semi-remorques de 90 m³ en vue de leur évacuation vers leur centre de traitement. Pour l'équipe de collecte basée à Gandière, le vidage se fait directement sur le centre de traitement.

En 2021, au total, 13 498,60 tonnes d'ordures ménagères ont été évacuées et enfouies sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux du Beynon gérée par Alpes Assainissement et située sur la commune de Ventavon (Hautes-Alpes).

4.2.2. Le tri des déchets d'emballages ménagers

En 2021, tous les foyers sont équipés du dispositif du tri sélectif qui vise à extraire des ordures ménagères les emballages ménagers valorisables. Ces matériaux sont collectés en régie sur GAP et par la prestation privée sur les autres communes. Ils sont ensuite évacués sur leur site de traitement. Les emballages ménagers de la collectivité sont tous évacués sur le centre de tri de Manosque géré par la société Alpes Assainissement.

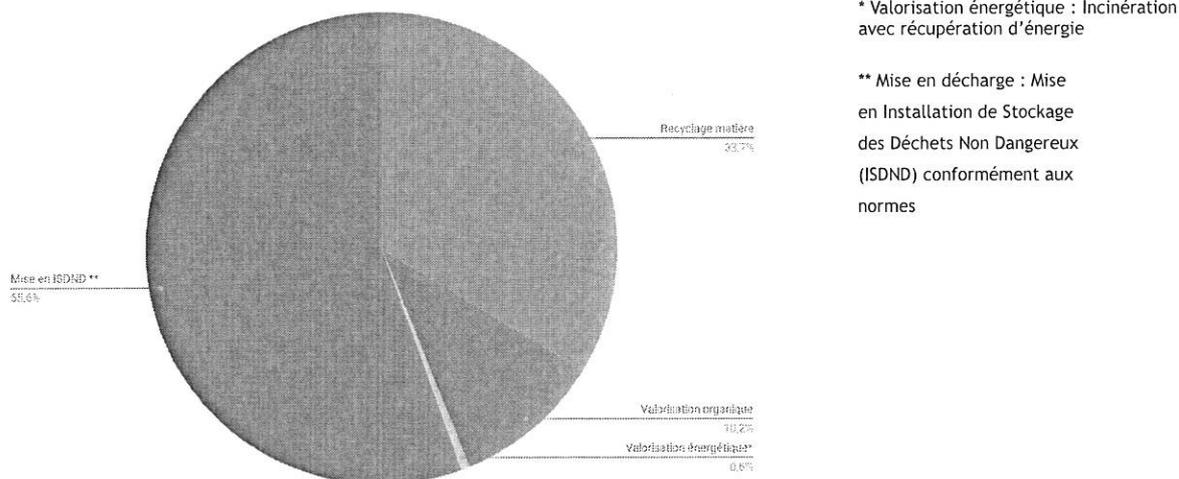
Le rôle du centre de tri est double. Il vise d'une part, à affiner le pré-tri effectué par les habitants en éliminant les erreurs et d'autre part, à conditionner les emballages ménagers conformément aux prescriptions imposées par les récupérateurs en vue de leur acheminement et de leur intégration dans un circuit de recyclage agréé.

En 2021, ce sont 1 401,29 tonnes d'emballages ménagers qui ont été collectées et triées en centre de tri avec un taux global de valorisation de 78,30 % vers les récupérateurs désignés et agréés par CITEO. Ce qui signifie que 304,12 tonnes de refus de tri correspondant à la part d'indésirables non recyclables ont été extraites des emballages ménagers et mises en décharge.

4.2.3. Bilan de la valorisation globale des déchets en 2021

En cumulant sur l'année 2021, l'ensemble des déchets collectés par les services intercommunaux de collecte et réceptionnés en déchetterie et au quai de transfert de S^t Jean, le graphique ci-contre présente un bilan global des modes de traitement appliqués pour l'ensemble des déchets collectés sur la Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE en précisant le taux global de valorisation de ces déchets.

Valorisation globale des déchets en 2021



4.3. LE COÛT DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Le mode de financement du service des déchets ménagers repose sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui a représenté en 2021, une recette de 5 698 803 €. Le taux de cette taxe est uniformisé à 8,65% sur l'ensemble du territoire. Cette taxe a permis de financer les frais de collecte et de traitement des déchets ménagers et non ménagers collectés sur l'ensemble du territoire de l'aire intercommunale et réceptionnés en déchetterie et au quai de S^t Jean.

Les recettes (soutiens des éco-organismes, recettes de valorisation) se montent à environ 580 693,70 €.

Le tableau ci-dessous synthétise la ventilation des coûts unitaires globaux liés à la collecte et au traitement par flux de déchets.

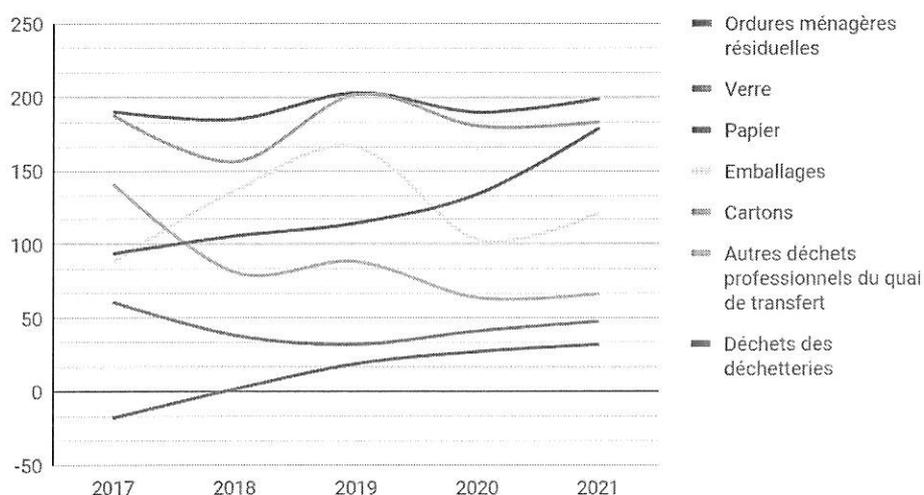
en € /T	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papier	Emballages	Cartons	Déchets des déchetteries
Précollecte	6,23	19,02	33,51	7,07	0,00	0,00
Collecte	58,63	46,09	49,22	110,99	147,30	91,93
Transfert / Transport	8,98	2,64	17,88	11,90	26,11	71,82
Traitement des déchets	114,6	0,00	25,82	119,16	26,77	
TOTAL	188,44	67,75	126,43	249,12	200,18	163,75

Le coût aidé est le coût qui reste à charge à la collectivité.

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papier	Emballages	Cartons	Autres déchets professionnels du quai de transfert	Déchets des déchetteries	GLOBAL
Coût aidé en € HT /T pour 2020	189,78	41,20	27,22	103,46	180,36	63,78	134,19	147,09
Coût aidé en € HT /T pour 2021	198,95	47,60	32,03	121,46	182,97	66,59	178,92	179,46

Le graphique ci-dessous présente l'évolution sur plusieurs années:

Evolution du coût aidé en euros par tonne



5. MICROPOLIS.

Le parc d'activités de Micropolis a vu le jour en 1990, par la livraison du bâtiment Aurora.

Depuis le 1er janvier 2003, ce parc d'activités est géré par un établissement public local.

Cet établissement assure la gestion locative de 4 immeubles :

- Aurora.
- Isatis.
- Bérardie.
- Ferme de Belle Aureille.

À la suite de la loi NOTRé, la Régie de Micropolis relève de la compétence de la Communauté d'Agglomération, depuis le 1er janvier 2017.

La superficie du parc d'activités est au total de 13 hectares, dont 9 sont aujourd'hui commercialisés et 3 en réserve foncière.

Micropolis compte actuellement :

- 62 raisons sociales implantées.
- 225 emplois.
- 246 entreprises accueillies depuis sa création en 1990.
- Taux d'occupation moyen actuel de 95%.
- Taux d'occupation moyen depuis sa création : 89%.

Le personnel de la Régie comprend :

- 1 directeur.
- 2 secrétaires administratives et comptables, à temps non complet.
- 1 agent technique.

Le taux d'impayés (montant cumulé des pertes admises en non-valeur rapporté au chiffre d'affaires cumulé) est de 1,24%, depuis le 1er janvier 2003.

La Régie de Micropolis apporte également sa contribution, en matière fiscale.

CONTRIBUTIONS	2022
Taxes Foncières	62.884€
C.E.T pour 2021	910€
Impôts sur les sociétés	30.075€

La pépinière d'entreprises Micropolis offre à ses locataires un certain nombre de services partagés :

- une salle de réunion de 70 m², climatisée et équipée en wifi ;
- un bureau nomade équipé, disponible à la location à partir de la demi-journée ;
- un vidéoprojecteur ;
- un photocopieur couleur/télécopieur ;
- la levée et l'affranchissement du courrier ;
- un tarif préférentiel, pour les entreprises créées depuis moins de 6 mois.

Les évènements marquants de la Régie Micropolis sont :

- le départ des sociétés XSALTO services informatiques, DE PRAETER E-commerce, BGE (accompagnement et création d'entreprises) ;
- mais, l'arrivée de nombreuses entreprises : AS2PIC, AIRMANN, ALPROMA Expertise comptable, CLM Bois, CAPEB 05 ;

- la cession des bâtiments de la société ARD ;
- la restructuration des locaux occupés par l'ASFOR ;
- le projet d'implantation de panneaux photovoltaïques ;
- le lancement d'un permis d'aménager, afin de viabiliser le foncier restant à commercialiser.

6. L'OFFICE DE TOURISME GAP-TALLARD-VALLÉES.

L'Office de Tourisme Gap-Tallard-Vallée est un Établissement Public Industriel et Commercial (E.P.I.C).

Il est administré par un comité directeur de 21 membres, qui s'est réuni 5 fois en 2021.

Les effectifs des deux structures représentent :

- Pour Gap : 7 salariés, dont 1 Directeur.
- Pour Tallard : 2 agents de la fonction publique, mis à disposition par la Communauté d'Agglomération.
- Soit un effectif total de : 8,8 E.T.P.

Les 2 Offices proposent les services suivants :

- Des horaires d'ouvertures d'une large amplitude toute l'année.
- Un service de billetterie.
- Un espace boutique.
- Un espace wifi - à Gap.
- Un coin enfant - à Gap.
- Le prêt de vélos - à Gap.

Affecté par la crise sanitaire, l'exercice 2020 a été marqué par les événements ci-après :

- Le maintien de l'activité.
- L'absence de recours au chômage partiel.
- L'autonomie digitale du personnel, avec maintien du lien.
- L'adaptation des espaces d'accueil aux conditions sanitaires.
- La montée en compétences du personnel.
- La croissance des bases de données (APIDAE, AVIZI, AJARIS).
- L'acquisition de l'outil Welogin permettant la vente au comptoir, la vente en ligne sur les deux sites des produits divers et variés ainsi que de la billetterie.
- La mise en place et le développement de la billetterie placée pour la vente au comptoir et en ligne.
- L'édition du support billet vierge.
- L'ouverture de l'Office de Tourisme à Tallard le 12 juillet 2021.

- La première participation à Céuze Orientation avec l'inauguration des deux premiers parcours en collaboration avec l'association idées de demain.

DATES	EVENEMENTIEL 2021
25/02	Carnaval en digital.
Juillet/Août	Organisation et gestion des visites guidées. Pendant les nocturnes, l'Office est resté ouvert au public jusqu'à 22h00 et il a proposé une animation autour du jeu.
11/07	Organisation de l'ascension cycliste "Col réservé" au Col de Foureyssasse.
29/08	Organisation de l'ascension cycliste "Col réservé" au Col de Foureyssasse à La Saulce.
18 ET 19/09	Dans le cadre des journées du patrimoine, une visite guidée a été organisée sur le thème "Patrimoine pour tous" et 2 petits livrets édités.
10 AU 24/12	Marché de Noël.

Le bilan de l'activité est décrit ci-dessous.

FRÉQUENTATION ACCUEIL	FRÉQUENTATION DU SITE WEB	APPELS TÉLÉPHONIQUES
42.520	44.137	9.414
+9,91%	-43,38%	+13,59%

La billetterie et les dépôts-ventes ont généré l'activité suivante :

- 29 spectacles représentant :
- 6.119 billets vendus au comptoir ;
- 5.689 billets vendus par le site web ;
- 5.133,51€ de frais de commission pour l'Office de Tourisme.
- 8 dépôts-ventes, comme la Source ensorcelée...

TAXES DE SÉJOUR	2020	2021
Nuitées	169.307	246.672
Produits déclarés	132.247,36€	167.072,99€

Le Budget Primitif 2021 fait ressortir :

- 678.210,34€, en dépenses et en recettes de fonctionnement ;
- 30.341,10€, en dépenses et en recettes d'investissement.

CONCLUSION

Au cours de l'exercice 2021, la C.C.I.S.P.L a bien examiné tous les rapports, prévus par l'article L1413-1 du C.G.C.T.

LES ACTIVITÉS DE LA C.C.S.P.L IMPOSÉES PAR L'ARTICLE L1413-1 DU C.G.C.T.	DOSSIERS EXAMINÉS
La commission examine chaque année sur le rapport de son président :	
1° Le rapport, mentionné à l'article <u>L. 1411-3</u> , établi par le délégataire de service public ;	EXAMEN DES R.A.D (ÉTABLIS PAR VEOLIA EAU) POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT.
2° Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement visés à l'article <u>L. 2224-5</u> ;	EXAMEN DES R.P.Q.S POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT. AINSI QUE LES ORDURES MÉNAGÈRES.
3° Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;	<ul style="list-style-type: none"> - MICROPOLIS - L'OFFICE DE TOURISME. - LES TRANSPORTS URBAINS.

4° Le rapport mentionné à l'article <u>L. 2234-1</u> du code de la commande publique établi par le titulaire d'un marché de partenariat.	SANS OBJET
Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant sur :	
1° Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 ;	SANS OBJET
2° Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;	SANS OBJET
3° Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article <u>L. 1414-2</u> ;	SANS OBJET
4° Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.	SANS OBJET

